



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences de la vente en ligne de médicaments sur le réseau officinal

Question écrite n° 18623

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les conséquences d'une déréglementation de la vente en ligne de médicaments sur le réseau officinal. M. le Premier ministre, dans son discours de politique générale, a fait part de sa volonté de légiférer pour libéraliser « la vente en ligne de médicaments par les pharmacies ». Une telle mesure serait de nature à menacer encore plus gravement l'avenir des pharmacies d'officine qui maillent le territoire. Depuis 2012, près de 2 000 pharmacies ont déjà disparu en France. Le réseau officinal ne doit pas subir une telle déréglementation qui aurait pour effet d'accélérer cette tendance délétère. La profession de pharmacien est en outre victime d'une désaffectation inquiétante avec une pénurie de personnel qui risque de s'aggraver au regard du nombre préoccupant de places vacantes pour les études de pharmacie. À cette pénurie de personnel, s'ajoute une pénurie de médicaments inacceptable. Celle-ci mobilise les pharmaciens plus que de raison dans la recherche de solutions pour que les patients puissent bénéficier de leurs traitements sans pertes de chances. Le réseau officinal rencontre de nombreuses difficultés, il convient de ne pas les aggraver avec une libéralisation de la vente en ligne des médicaments qui ne sont pas des biens de consommation comme les autres. Les pharmaciens sont effectivement des professionnels de santé essentiels pour l'accès aux soins des patients sur l'ensemble du territoire et plus encore dans la ruralité. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend renoncer à la déréglementation de la vente en ligne de médicaments qui menace sérieusement l'avenir des officines dans les territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18623

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4717

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)